



Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 juin 2024  
(Date de convocation 14 juin 2024)

Délibération N° 20240620 – 15

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Laurent Santucci : procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet,  
Mme Aurore Ville : procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard  
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Sarah Laguerre  
M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Objet : ENTRETIEN DE LA SEPULTURE DE MME YVONNE ARENE CUILLE

Monsieur le Maire explique que des administrés l'ont interpellé sur l'état de la sépulture de Mme Yvonne Arène Cuillé, et au regard de tout ce qu'elle a apporté.

Il est proposé d'entretenir la sépulture de Madame Yvonne Arène Cuillé par les services techniques de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Article Unique** : approuve la proposition ci-dessus concernant la sépulture de Madame Yvonne Arène Cuillé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 27/06/24

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet

